

Rapport N° 214/2020

Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Christine Vuagniaux : « Financer les bancs publics par des donateurs »

Nyon, le 9 septembre 2020

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le rapport-préavis n°214/2020 intitulé « Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Christine Vuagniaux : « Financer les bancs publics par des donateurs » » s'est réunie le lundi 7 septembre 2020, à la salle des maquettes de la Ville de Nyon.

La commission était composée de Mesdames les Conseillères Monique Chevallay Piguët, Taïna Pieren et Christine Vuagniaux ainsi que des Messieurs les Conseillers Vincent Buccino, Philippe-Jean Perret, Jean-Pierre Vuille, Pierre Wahlen et Alexandre Démétriadès (président et rapporteur).

Lors de cette séance unique, la commission a pu entendre le Municipal en charge de l'Urbanisme, M. Maurice Gay, accompagné de la Cheffe du service de l'urbanisme, Mme. Raphaëlle Probst Outzinout.

Introduction

En date du 24 février 2020, la majorité du Conseil communal accepta de renvoyer directement à la Municipalité un postulat de Mme la Conseillère communale Christine Vuagniaux qui demandait, compte tenu des manques en la matière et de la situation financière de la Ville, d'étudier l'opportunité de permettre le financement de bancs publics par des donateurs ou donatrices pivé-e-s.

Le rapport-préavis qui a été étudié est une réponse à ce postulat. En préambule à ses débats, la Commission a été informée par M. le Municipal Maurice Gay des éléments suivants :

- Le rapport-préavis constitue une « réponse partielle » au postulat de Mme Vuagniaux. L'idée étant de rapidement trouver des emplacements (le cimetière et la bibliothèque) sans opérer une analyse plus fine ou un inventaire détaillé de l'espace public ;
- Les différents services de la Ville impliqués sont préoccupés par l'enjeu de bancs publics et les incluent dans le travail mené au travers du « guide d'aménagement des espaces publics » et d'un « catalogue de mobilier urbain ».

Questions-réponses

À un élu qui demande si des expériences similaires à la demande de la postulante (financement privé de bancs publics) existent dans d'autres villes en Suisse, il lui est répondu que c'est

effectivement le cas, notamment à Neuchâtel. En revanche, des bancs offerts par des particuliers sont assez courants à la campagne et à la montagne.

À la question de savoir si une liste des bancs publics existant à l'heure actuelle était disponible sur le « géoportail SITNyon », M. le Municipal répond qu'il n'en est rien, mais que cette idée serait pertinente.

Au regard de la congruité du rapport-préavis, un élu s'enquiert auprès du Municipal si une réflexion globale a été menée au sein de la Municipalité sur l'opportunité d'un financement des équipements publics par des privés. « Nous n'avons pas vraiment abordé la question » lui est-il répondu. Du moins, le collège municipal n'a pas abordé cette question en profondeur. À cet égard, M. Maurice Gay rappelle la teneur politique des modalités de financement des espaces publics et exemplifie les questionnements qui sont susceptibles de surgir en évoquant un curseur difficile à fixer : « un banc à CHF 2'000.-, cela ne poserait pas de problème. Pour un édicule à CHF 100-120'000.-, la question se pose ».

À la suite de l'une de ses questions, la Commission apprend qu'à l'heure actuelle le budget servant au financement des bancs publics figure dans les rubriques « achats/entretien matériel » des services TEM et Espaces verts.

Un débat a lieu à propos de la localisation des bancs publics prévue dans le projet. Une élue s'étonne en effet que trois bancs proposés dans le rapport-préavis pour un financement privé se trouvent au cimetière alors que ce lieu possédait déjà des bancs qui ont simplement été enlevés ; il lui paraît injuste d'utiliser les dons privés pour acheter du matériel déjà présent sur place. Après qu'il lui ait été répondu qu'une dizaine de bancs sont en permanence dans la zone du cimetière et sont déplacés à l'intérieur de ce périmètre, la même élue affirme ne plus avoir vu de bancs à l'entrée du cimetière depuis un moment et émet le vœu qu'il y en ait à nouveau ; il s'agit selon elle d'un besoin prioritaire pour les cérémonies funèbres.

La démarche participative qui est à l'œuvre actuellement avec le groupe des seniors, qui s'est notamment déployée en une marche exploratoire à travers la ville, a fait ressortir un besoin en bancs publics. Une élue déclare que les participant-e-s à cette marche ne savent pas où en est ce projet. Le Municipal et la Cheffe de Service de l'urbanisme lui répondent que c'est le SELOC qui se charge de ce dossier et que les résultats seront transmis à leur service. En outre, il et elle informent la Commission que quatre ateliers de travail visant à définir les besoins en mobilier urbain sont actuellement à l'œuvre au sein de l'administration communale qui déboucheront ensuite sur une démarche participative qui testera la réception de la population. Enfin, ils informent l'élue qui demande pourquoi les abris-bus ne sont pas mentionnés dans le préavis que ces derniers seront traités dans une réflexion à part qui sera toutefois coordonnée avec les réflexions issues des ateliers.

Une élue s'étonne de voir que les prix des bancs mentionnés dans le rapport-préavis atteignent les CHF 2'000.-/pièce alors qu'une simple recherche sur internet lui a permis de trouver des bancs ressemblants coûtant moitié moins cher. En plus de leur faculté d'être déplacés, les grandes qualités et robustesse des bancs lui sont rétorquées comme pistes d'un tel différentiel de coûts.

La même élue se demande s'il ne serait pas possible d'imposer aux restaurants à l'emporter d'avoir des places assises devant leur enseigne afin d'éviter le déplacement de leurs consommateurs et de leurs déchets. Il lui est répondu que ce n'est pas possible ce d'autant plus que la vente à l'emporter est soumise à un taux de TVA moindre qui deviendrait ainsi caduque.

Conclusions : divergences et concordance des commissaires

Deux questions fondamentales se posaient aux commissaires avec ce rapport-préavis : est-il acceptable de faire financer des biens publics par des donatrices ou donateurs privés ? ; dans l'affirmative, selon quels critères réglementer un tel financement ?

Sur la première question, des positions divergentes sont apparues. Des commissaires déclarent que les biens publics communaux (équipements, infrastructures), en particulier s'ils sont jugés essentiels pour la population, doivent être financés exclusivement par la collectivité. Ils/elles contestent fortement l'argumentation qui mobilise une situation d'austérité pour motiver la démarche. En outre, ces commissaires estiment que faire appel à des dons de privés pour financer des biens publics

serait une démarche inéquitable des autorités au regard des capacités financières inégales de la population ; nombre de nos concitoyen-ne-s ne pourraient tout simplement pas se voir offrir l'opportunité de financer un banc.

La majorité des commissaires se déclare, de son côté, ouverte à la proposition de la Conseillère Vuagniaux. Au sein de cette majorité, certain-e-s élu-e-s soutiennent l'idée que des entreprises puissent également participer à ce modèle de financement tandis que d'autres y sont plus réfractaires. De manière générale, ces Conseillères et Conseillers pensent qu'il est important de laisser la possibilité à des personnes physiques ou morales de signaler leur soutien à la communauté.

L'ensemble des membres de la commission se rejoignent en revanche pour dire que le rapport-préavis ne répond pas réellement à la demande de la postulante. Aux dires mêmes du Municipal, aucune réflexion n'a été menée par la Municipalité pour élaborer un cadre et des critères de financement privés d'équipements publics.

Plusieurs questions restent en suspens : quelle proportion de bancs nyonnais pourraient être financés par des dons privés ? ; quel type d'acteurs seraient autorisés à financer ces bancs (personnes physiques et/ou morales, associations) ? Les noms des donateurs/trices seront-ils apposés sur les bancs, de quelle manière ? ; comment se règlera la question de l'entretien des bancs ? ; etc. La Municipalité se contente d'évoquer des conventions à signer avec les donateurs/trices pour cadrer une partie de ces questions, ce qui semble insuffisant à la commission.

En sus de cette absence de réflexion et de volonté de trancher, la réponse que le Municipal juge lui-même « partielle » se borne à proposer de financer quatre bancs par des dons privés, dont trois seraient déjà existant, ce qui ne convient pas à la postulante.

Au vu de ce qui précède, l'ensemble de la Commission moins une voix a l'honneur de recommander au Conseil communal de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 214/2020 concernant la réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Christine Vuagniaux « Financer les bancs publics par des donateurs »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- De ne pas prendre acte du rapport-préavis N° 214/2020 valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Christine Vuagniaux « financer les bancs publics par des donateurs ».

La Commission :

Vincent Buccino
Monique Chevallay Piguët
Taïna Pieren
Christine Vuagniaux
Jean-Pierre Vuille
Pierre Wahlen
Alexandre Démétriadès, président et rapporteur